

Francophonie : quand l'anglais devient « langue de travail » à Villers-Cotterêts

Par [Stéphane Kovacs](#)

Publié le 10/04/2024



Le processus de recrutement du directeur et de son équipe se déroulera en anglais, avec la remise d'une lettre de motivation, d'un CV et d'un court exposé dans cette langue.

DÉCRYPTAGE - La fiche de poste du prochain directeur de « l'Alliance pour les technologies des langues » a fait bondir les défenseurs de la langue française.

La Cité internationale de la langue française est à peine inaugurée que l'anglais cherche à s'y immiscer. La Commission européenne vient de créer un organisme intitulé « l'Alliance pour les technologies des langues », qui sera installé dans les murs du château de Villers-Cotterêts, dans l'Aisne. La semaine dernière, elle a publié une annonce pour le recrutement de son futur directeur ou directrice. Si la « langue quotidienne » mentionnée est le français, la « langue de travail » sera... l'anglais. Voilà qui suscite une levée de boucliers chez nombre de défenseurs de la langue française, qui préparent une action en justice.

« Nos partenaires européens ont décidé de se doter d'une infrastructure commune visant notamment à contrer l'hégémonie des acteurs anglo-saxons de l'IA dans le domaine des technologies des langues, explique la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), un service rattaché au ministère de la Culture, dirigé par Paul de Sinety. La France ayant démontré une expertise remarquable dans ce secteur, le projet lui a été confié, avec un pilotage assuré par la DGLFLF. Il s'agira concrètement d'appuyer les initiatives industrielles, scientifiques et

de recherche en faveur des technologies françaises et européennes des langues. Chaque pays est appelé à mettre en œuvre la composante nationale de ce dispositif. La France développera ainsi, toujours à Villers-Cotterêts, son centre d'expertise pour la langue française et la francophonie, en étroite interaction avec le centre européen.»

« Langue de travail » et « langue quotidienne »

Le processus de recrutement du directeur et de son équipe se déroulera en anglais, avec la remise d'une lettre de motivation, d'un CV et d'un court exposé dans cette langue. «Réunissant des experts non francophones au sein du jury européen, la procédure de recrutement est imposée en anglais mais la maîtrise de la langue française constitue un critère évident, fait valoir la DGLFLF. Le régime linguistique, inscrit au règlement intérieur du futur établissement, sera naturellement plurilingue: le français en sera bien évidemment l'une des langues et les équipes internationales qui rejoindront le centre seront accompagnées pour maîtriser pleinement notre langue.»

« On croit rêver !, s'indigne Daniel De Poli, de l'Association francophonie Avenir (Afrav). Comment est-il possible qu'on choisisse pour langue de procédure de recrutement une langue qui n'a, au sein de l'UE, qu'un poids géopolitique dérisoire, avec moins de 1 % locuteurs de langue maternelle? Alors que le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE, que Malte et l'Irlande ont choisi respectivement le maltais et l'irlandais comme langues de communication avec les institutions européennes, et que le français est officiellement une langue de travail de ces dernières, la langue des Anglo-Saxons deviendra langue de travail au sein de la Cité internationale de la langue française! Comment les jeunes du monde entier pourraient-ils avoir envie d'apprendre le français après de tels reniements ? »

Le directeur ayant « un contrat de droit français », les associations pointent en outre, qu'« imposer l'anglais comme langue de travail en France est illégal, et que plusieurs entreprises ont déjà été condamnées pour ce motif ». Quant à cette notion de «langue quotidienne» que serait le français dans le nouvel organisme, elle est loin de les apaiser: « Mais à quoi va donc servir le français s'il n'est pas langue de travail ?, s'emporte Daniel De Poli. À discuter avec la femme de ménage ? À commander ses plats à la cantine ? C'est exactement ainsi que cela se passe à l'Autorité bancaire européenne (ABE), sise à La Défense, à Paris, où l'anglais est la seule langue de travail, et le français totalement absent. »

À la DGLFLF, on souligne que l'objectif de ce centre n'est pas « d'opposer les langues entre elles » mais, « dans le cadre de ce projet européen inédit, de développer des ressources qui bénéficieront, avec d'importants moyens, à l'ensemble des langues européennes ». Avec, « au premier chef, la langue française ».

Source : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/a-la-cite-internationale-de-la-langue-francaise-la-description-d-un-poste-a-pouvoir-fait-polemique-20240410>